Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11564**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Commerce, Spécialité Commercial dans l'Environnement Européen.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg	Président de l'Université, Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé sait mener une négociation commerciale dans un contexte européen en maîtrisant les enjeux. Il sait dialoguer en affaires avec un interlocuteur étranger. Il sait vendre avec un esprit marketing orienté vers le long terme. Il sait animer un groupe, le motiver, le gérer et conduire une équipe.

Cette licence professionnelle évalue les capacités des étudiants à maîtriser tous les éléments d'une négociation, à aborder les techniques spécifiques du commerce et du marketing en Europe. Les diplômés doivent être capables de se fixer des objectifs individualisés et de mettre en place une méthodologie commerciale ou marketing pour les atteindre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés sont formés pour travailler dans la fonction commerciale européenne d'une entreprise quelque soit son secteur d'activité. La licence professionnelle étant accessible à tous les diplômés L2 grâce à la mise en place d'un parcours différencié, la formation technique de certains étudiants (BTS technique, DUT chimie...) leur permet d'accéder à des secteurs d'activités très spécifiques (industrie, informatique...).

Emplois liés à la fonction commerciale : délégué commercial, commercial sédentaire ou itinérant, technico-commercial, chargé de développement, chef des ventes, chargé d'affaires, acheteur...

Emplois liés à la fonction marketing : chef de produit, assistant marketing...

La formation dispensée permet d'exercer ces différents emplois dans un environnement européen ou international.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Formation en 2 semestres conférant le grade de Licence (180 crédits européens).

La licence professionnelle s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 parcours différencié

UE2 techniques commerciales

UE3 langues

UE4 projets tutorés

UE5 stages

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé :

- pendant 3 ans pour les notes supérieures à 8
- sans limite de durée pour les notes supérieures à 10

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels)
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels), représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin.
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE	X		Par la procédure de VAPP : commission nommée par le Président de l'Université et décision prise par le Président de l'Université (article 8 du décret n°85- 906 du b23 août 1985). Par la procédure de VAE : Jury nommé par le Président de l'Université composé d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels (Décret 2002-529 du 16 avril 2002en application des articles L. 613-3 et 613-4 du code de l'éducation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Strasbourg III.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Date de renouvellement septembre 2005

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin (67) [Strasbourg]

STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :

La formation a débuté en octobre 2002. Elle fonctionne en alternance par contrat d'apprentissage depuis septembre 2006 et par contrat de professionnalisation depuis septembre 2007.